



Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !



Avec le soutien financier de :



EDITO DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Ce document est à votre usage. Il est un élément important de votre sécurité lors d'événements climatiques ou lors de risques technologiques.

Nous travaillons depuis de longs mois à améliorer la prévention et l'anticipation des risques, en particulier en matière d'inondation. Mais nous travaillons également à des mesures physiques de protection comme la porte anti-inondation de Port Cogolin ou comme le programme d'entretien des cours d'eau.

Ce document est un maillon supplémentaire de cette chaîne de la sécurité puisqu'il recense précisément quelles sont les mesures à prendre, qui appeler, où se rendre en cas de sinistre...

Je vous engage donc à conserver précieusement ce guide, en espérant vraiment que vous n'en ayez jamais besoin.

Marc-Etienne LANSADE

Maire de Cogolin
Conseiller Régional
Vice-Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

SOMMAIRE

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?	3
LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL	4
COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ?	5
CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?	6
LE RISQUE INONDATION	8
LE RISQUE SUBMERSION MARINE	10
LE RISQUE INCENDIE DE FORêt	12
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN	14
LE RISQUE SÉISME	16
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	18
LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE	20
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE	22
NOTES	23
LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS	24

QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le risque majeur présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).

7 RISQUES MAJEURS sont présents sur votre commune.



LA GESTION DE CRISE A L'ECHELON COMMUNAL

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de Cogolin a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :



Informez-vous
(104.2 MHz)



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** sur le formulaire sur le site de la commune :

www.cogolin.fr

1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, unique sur tout le territoire national, à connaître :

1 min 41 s 1 min 41 s 1 min 41 s



Son modulé

COMMENT VOUS PREPARER A GERER LA CRISE ?



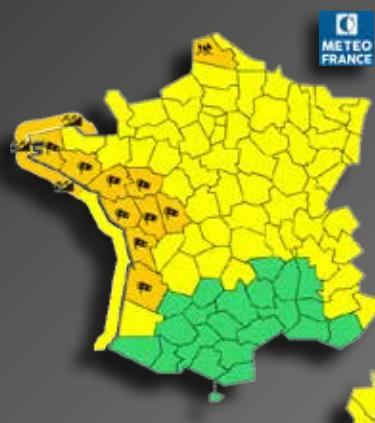
INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DEPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France. Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde.

En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement.

Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :

www.meteofrance.com



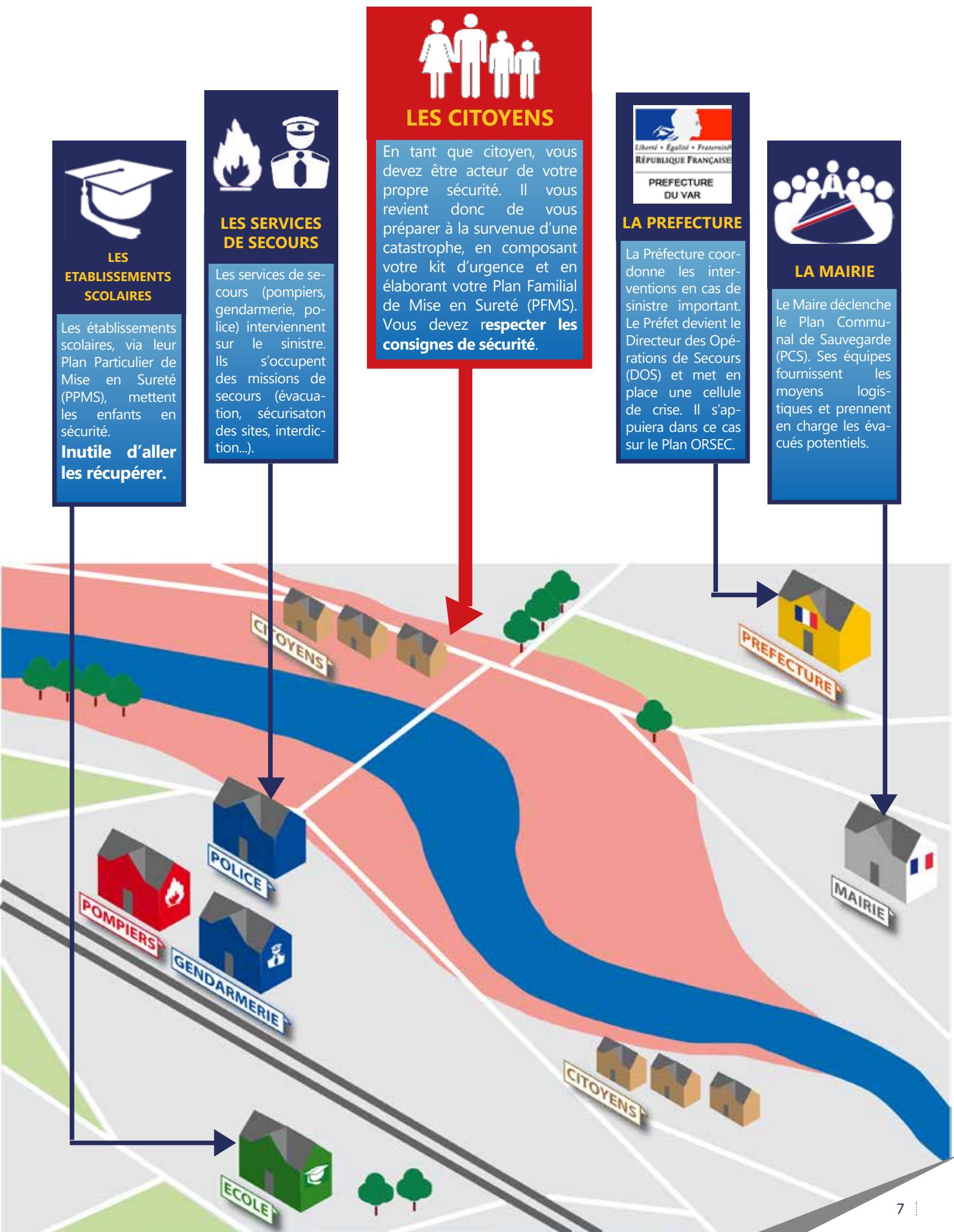
- Pas de vigilance particulière
- Soyez attentif
- Soyez très vigilant
- Une vigilance absolue s'impose



CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU A EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- Lampe de poche
- Gilet jaune
- Bouteille d'eau
- Trousse de premiers soins
- Radio à piles
- Nécessaire de toilette
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Papiers importants
- Médicaments spécifiques

CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?



LE RISQUE INONDATION

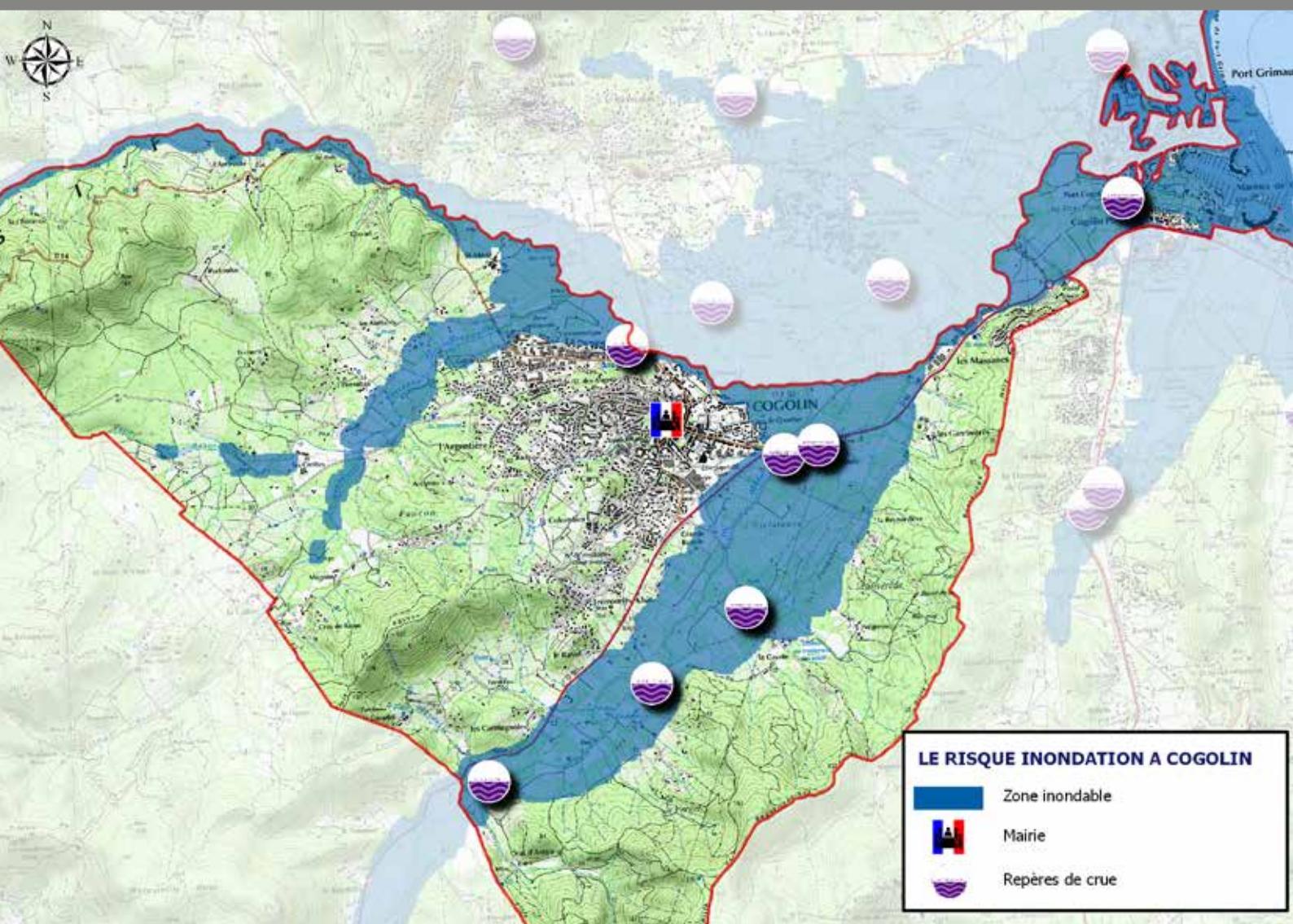
La commune de Cogolin est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent. La Môle, la Giscle ou encore le ruisseau de Grenouille sont concernés par ce type de phénomène.

Il est également possible d'observer du **ruisselement** urbain ou de versant en cas de fortes pluies.

4

EVENEMENTS RECENTS SUR LA COMMUNE DE COGOLIN :

- 14/12/2012
- 09/11/2011
- 15/06/2010
- 07/03/2013



CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Montez à l'étage ou en hauteur



Coupez le gaz et l'électricité



Confinez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



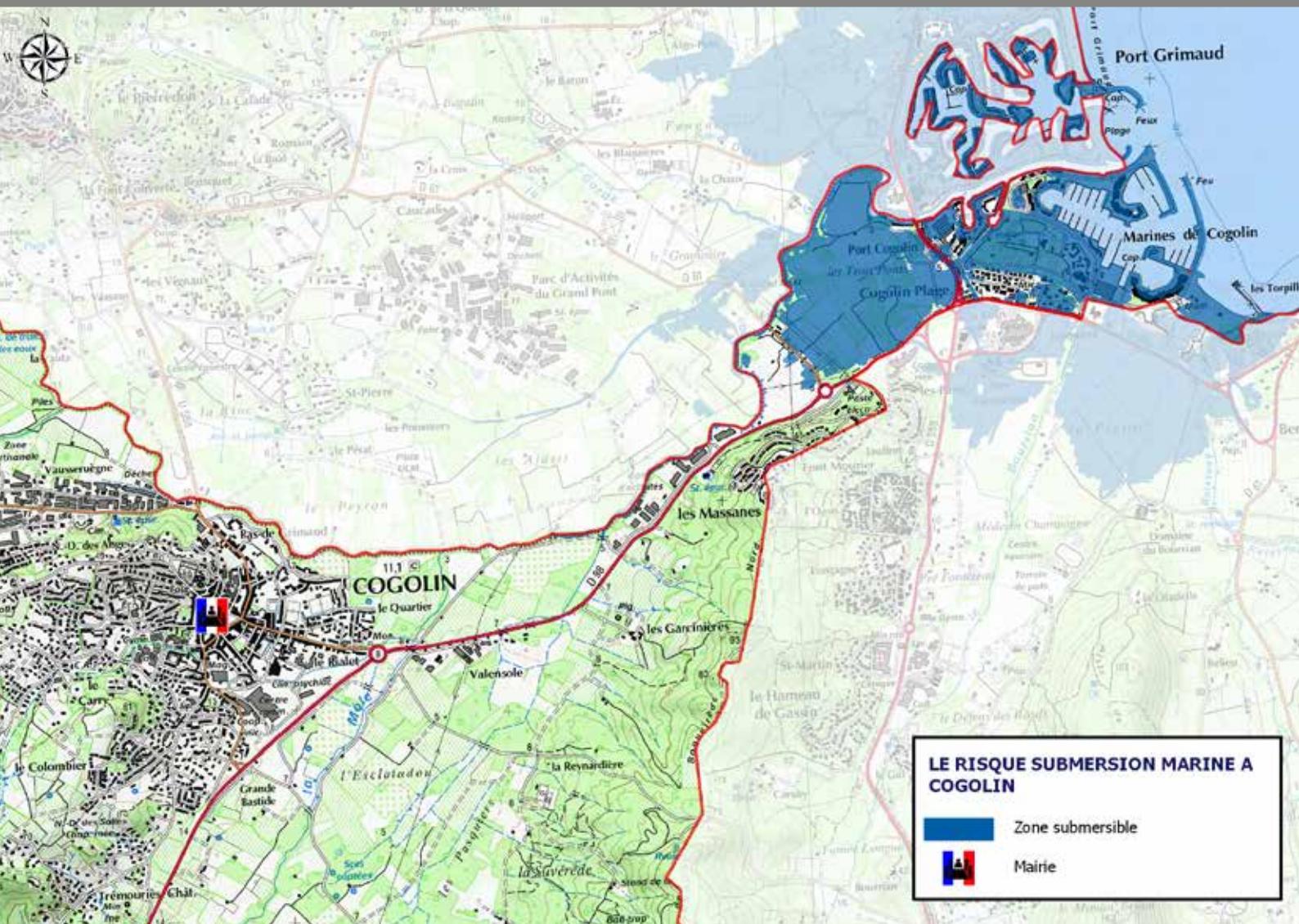
Apportez votre aide

LE RISQUE SUBMERSION MARINE

De par la présence d'un littoral côtier, la commune de **Cogolin** est soumise au risque de **submersion marine**, qui correspond à une **inondation temporaire de la zone côtière par la mer**.

Les conséquences de ce type d'inondation peuvent être multiples : endommagement des infrastructures, transport de matériaux devenant dangereux pour l'Homme, coupure de routes en bord de mer...

Sur Cogolin, les secteurs des Marines, Port Cogolin mais aussi le secteur des Trois Ponts sont particulièrement exposés à ce phénomène.



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SUBMERSION MARINE

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Montez à l'étage ou en hauteur



Coupez le gaz et l'électricité



Confinez-vous

Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

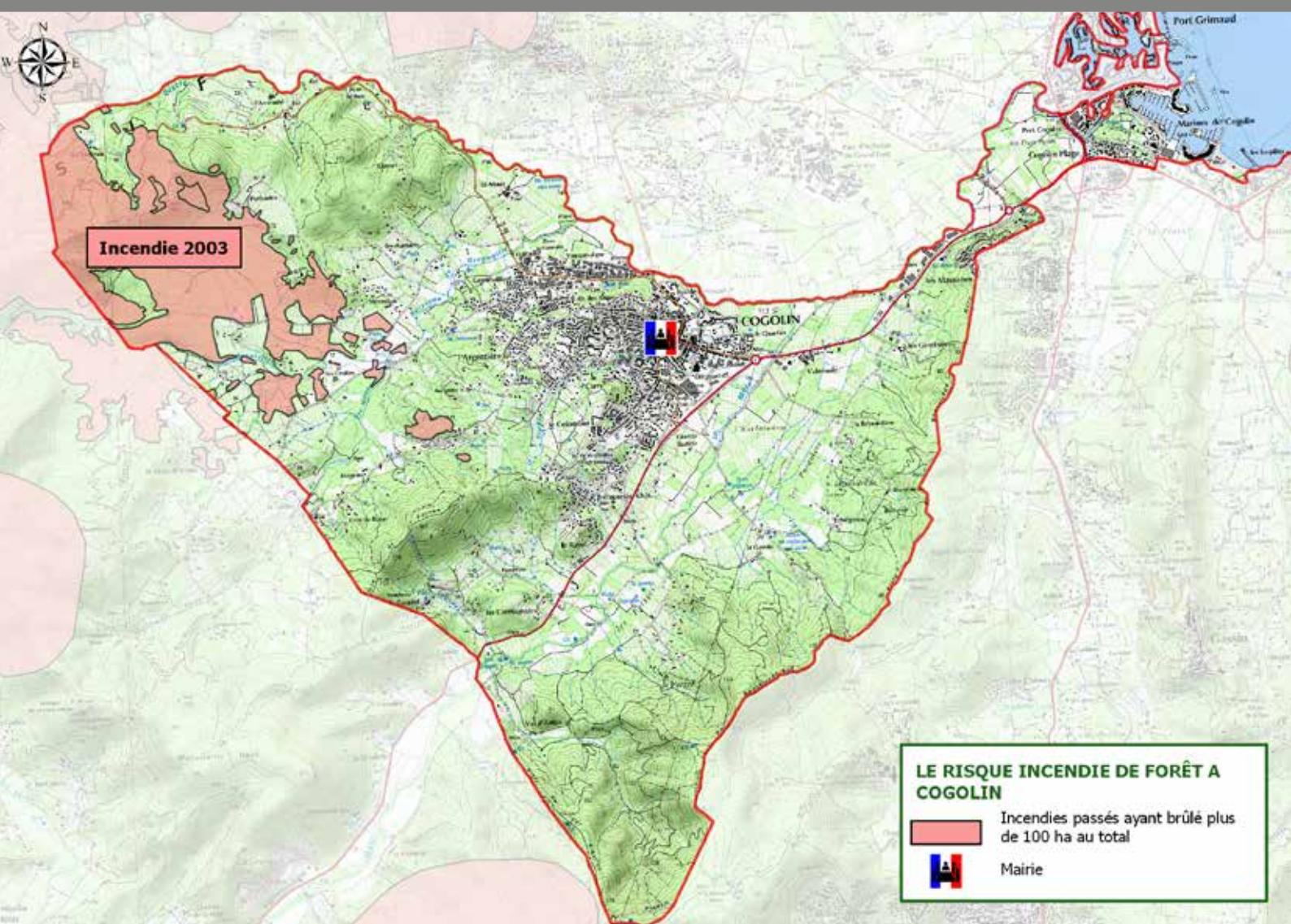
LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

La commune de **Cogolin**, située au cœur du **massif des Maures**, a déjà connu **107 incendies** depuis 1973 (données Prométhée).

Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : www.var.gouv.fr.

1 EVENEMENT MAJEUR RECENT SUR LA COMMUNE :

L'incendie de 2003 a parcouru, au nord-ouest de la commune, environ 360 ha.



CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORET

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Laissez libre l'accès au bâtiment



Coupez le gaz et l'électricité



Confinez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



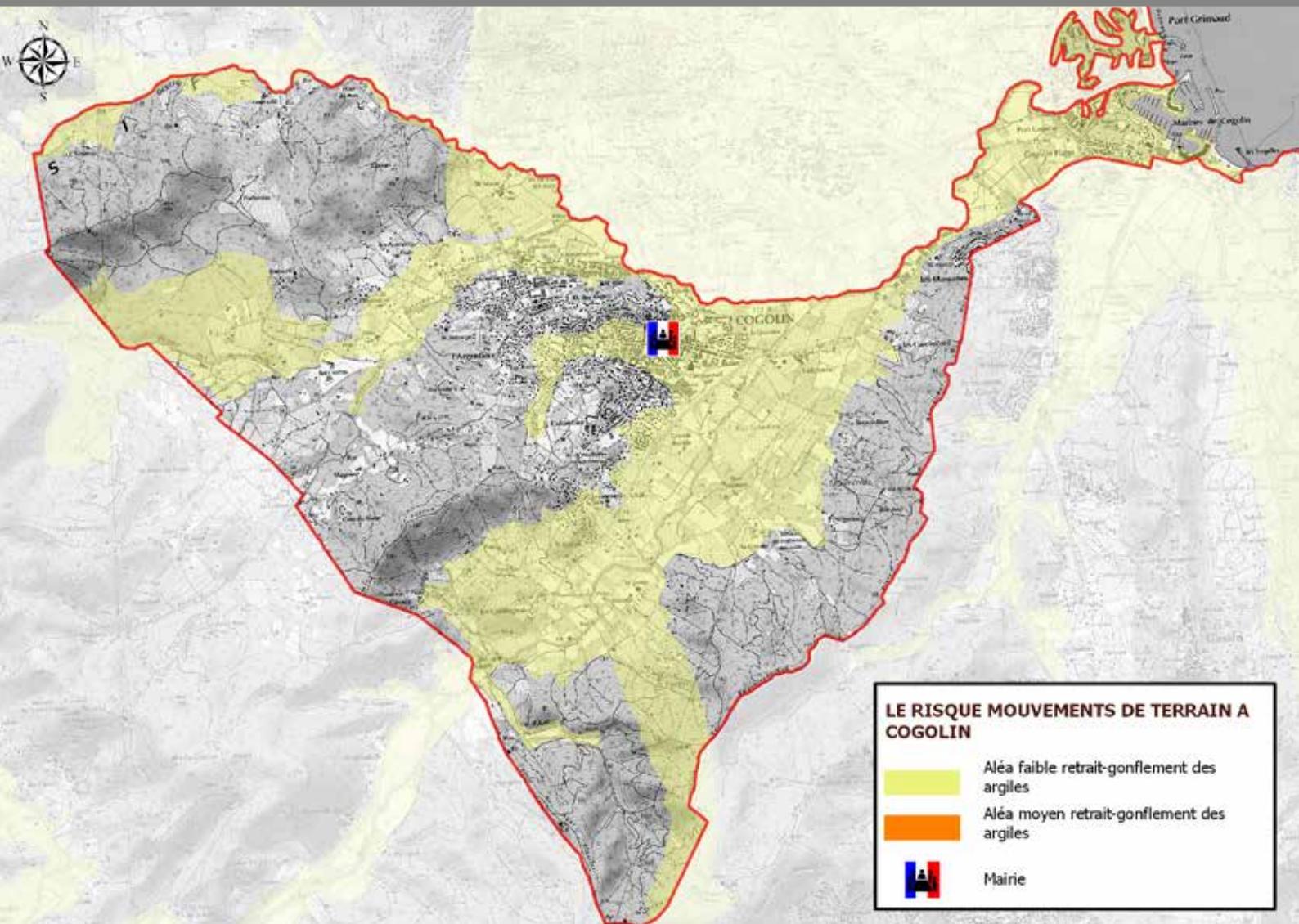
Apportez votre aide

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

La commune de Cogolin, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements** ou **glissements de terrain**).

Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses.

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).



CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Quittez le bâtiment endommagé



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide sans vous mettre en danger

LE RISQUE SISMIQUE

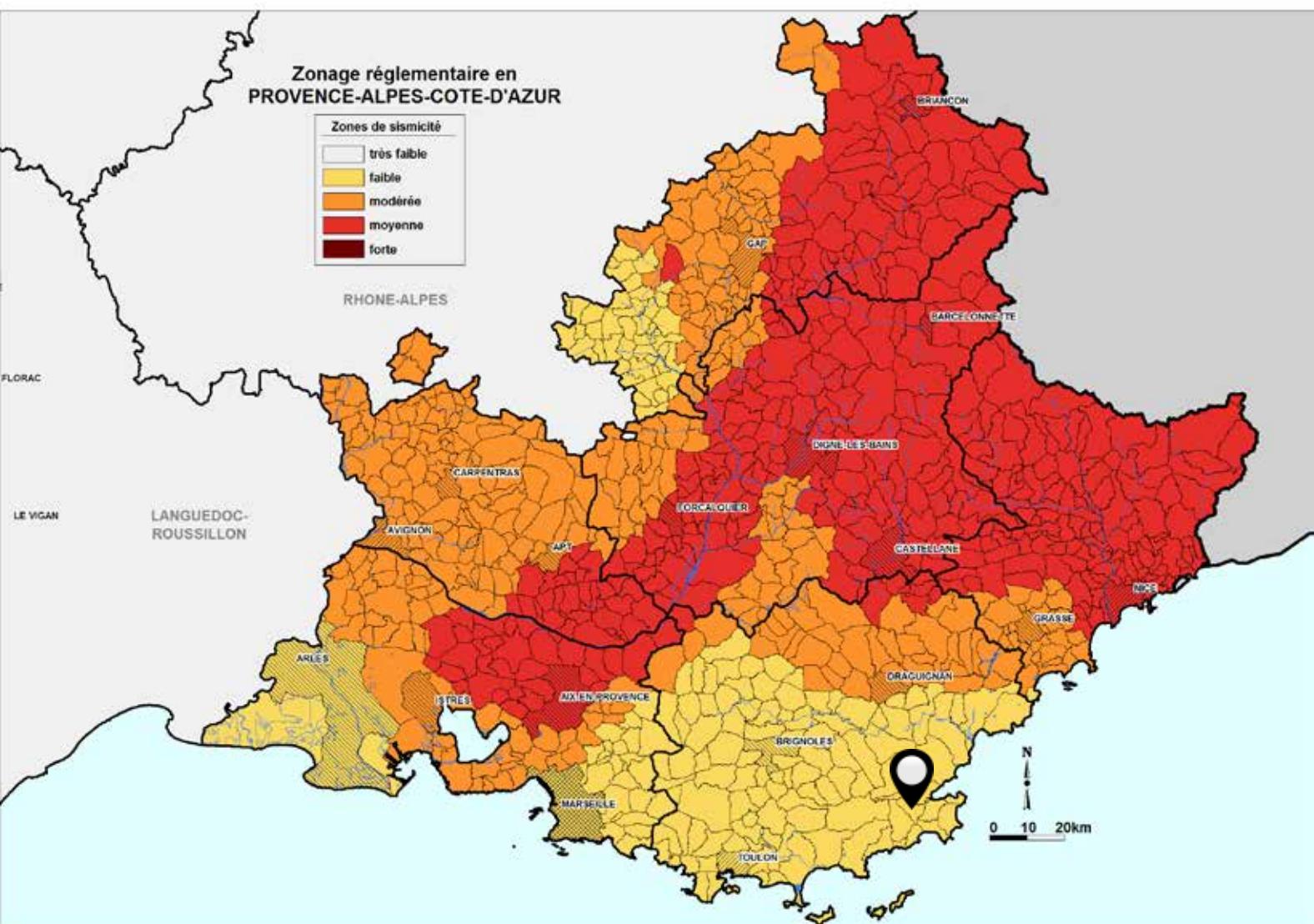
La commune de Cogolin est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011.

Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

5 SEISMES DEJA RESENTIS SUR LA COMMUNE :

- le 17/02/1947
- le 21/04/1995
- le 19/07/1963
- le 25/02/2001
- le 26/12/1989



CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Après



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Eloignez-vous des bâtiments



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Prenez des photos des dégâts

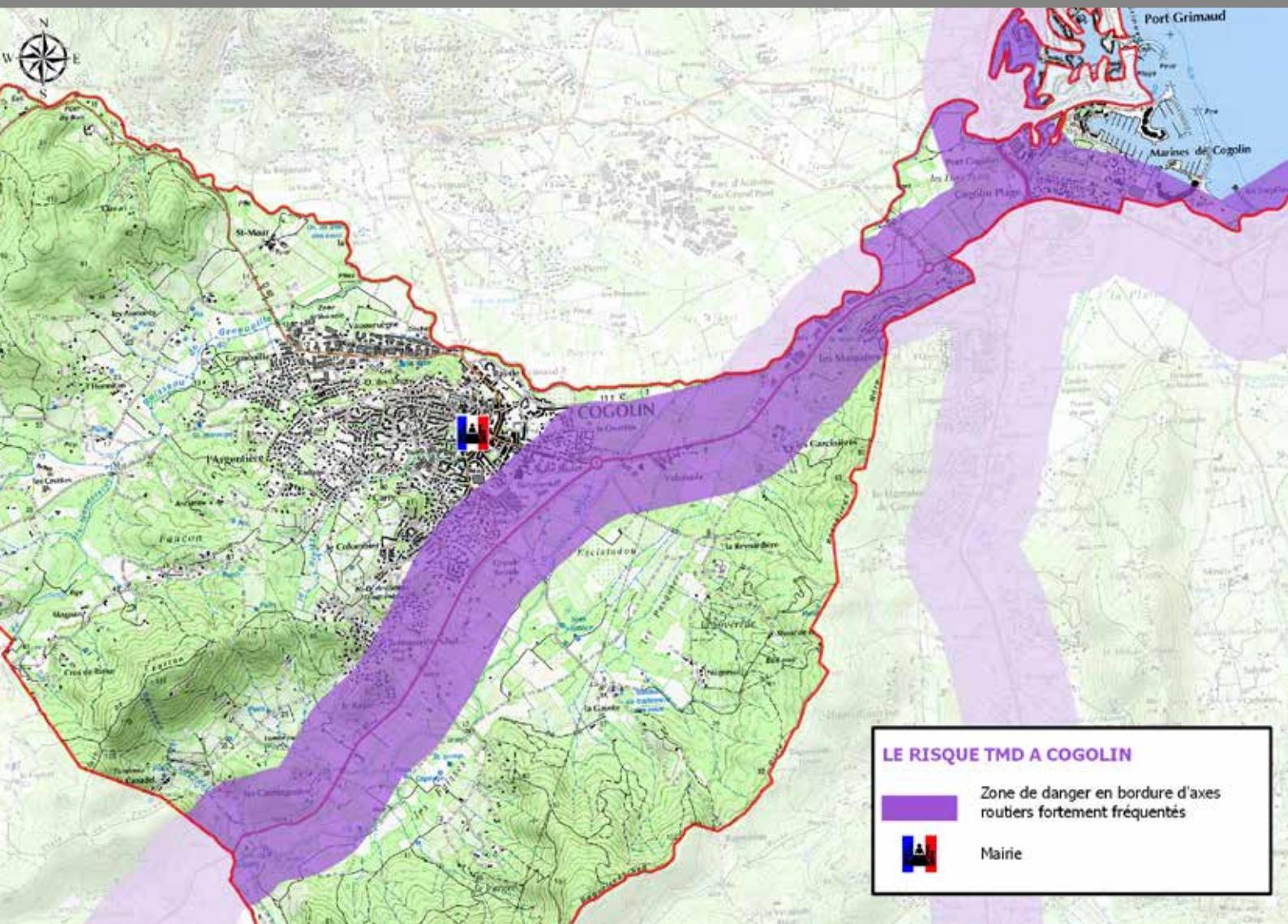
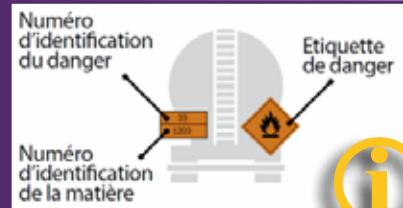
LE RISQUE TMD (Transport de Matières Dangereuses)

La commune de Cogolin est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière, via les **Routes Départementales 98 et 559**, qui sont des axes fortement fréquentés.

La circulation des matières dangereuses par voie routière et ferroviaire est réglementée par des accords européens.

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule (cf. schéma ci-contre).

LA SIGNALISATION TMD



CONSIGNES A RESPECTER en cas d'ACCIDENT TMD

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

Pendant



Entrez dans le bâtiment le plus proche



N'allumez pas de flamme



Confinez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

Après



Prenez des photos des dégâts

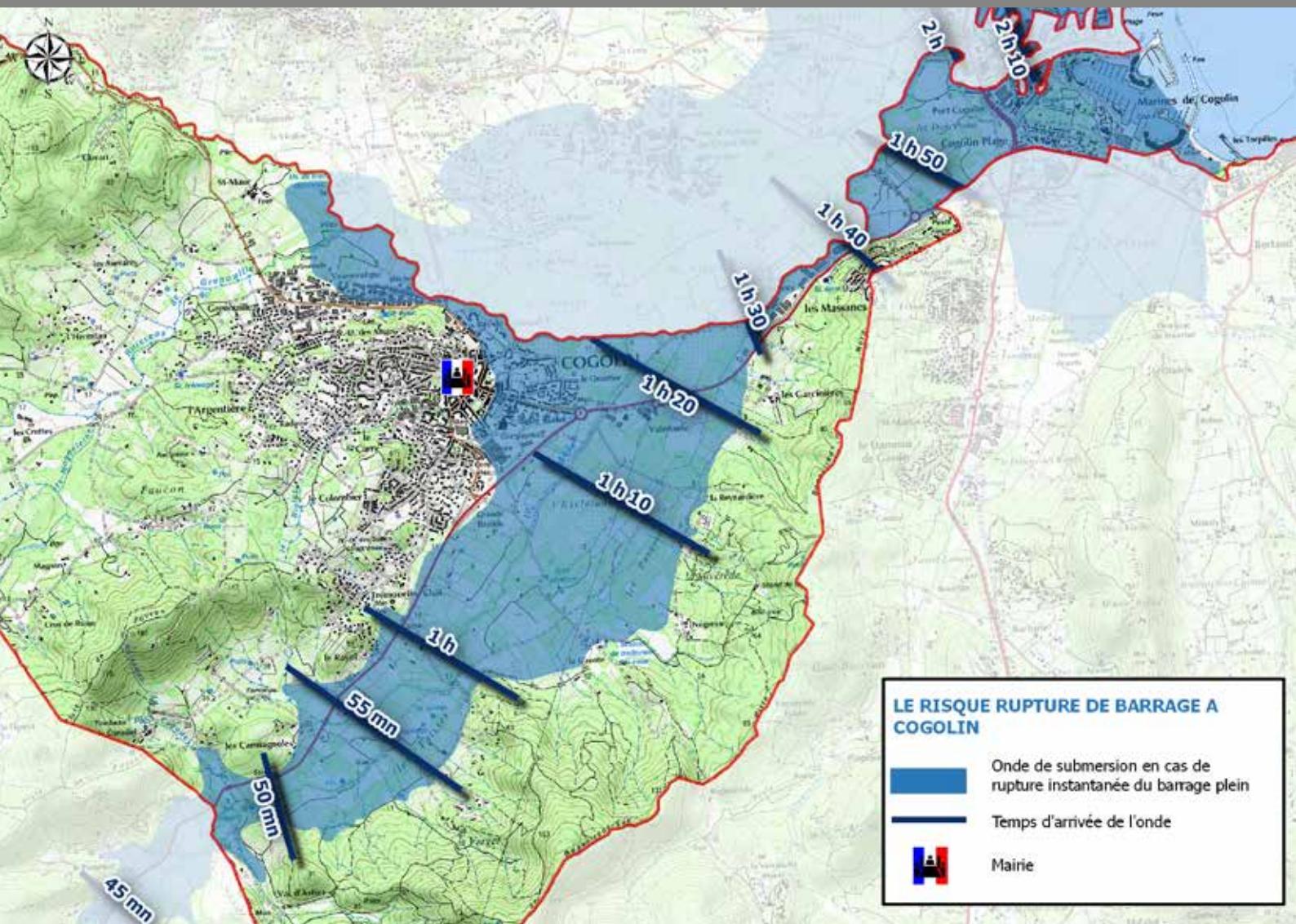


Apportez votre aide sans vous mettre en danger

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Cogolin est située en aval du **barrage de la Verne**. Ce barrage en terre d'une hauteur de 42 m et permettant de retenir jusqu'à 8 Mm³ d'eau, est en service depuis 1991 et sert pour l'alimentation en eau potable.

En cas de rupture instantanée et en étant plein, il provoquerait une onde de submersion qui atteindrait la commune en **moins de 50 minutes environ**. La probabilité de ce risque reste malgré tout très faible. En effet, le barrage est **surveillé** quotidiennement par l'exploitant, qui signalerait la moindre anomalie aux services associés (bien avant la rupture).



CONSIGNES A RESPECTER en cas de RUPTURE DE BARRAGE

Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque et sur les points hauts

Pendant



Evacuez et gagnez un point haut



A l'intérieur d'un immeuble, montez au plus haut étage



Ne revenez pas sur vos pas

Après



Aérez et désinfectez les pièces



Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche

L'HEBERGEMENT D'URGENCE

4 ETABLISSEMENTS IDENTIFIES POUR L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE SUR LA COMMUNE :



LES CONTACTS UTILES

SAPEURS-POMPIERS

18 ou 112

MAIRIE DE COGOLIN

04 94 56 65 45

POLICE NATIONALE / GENDARMERIE

17

SAMU

15

PREFECTURE (standard)

04 94 18 83 83

POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR
www.var.gouv.fr

PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS
www.prim.net

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ
www.cc-golfedesainttropez.fr

SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR



Découpez cette synthèse et conservez la précieusement